Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du centre Calixa-Lavallée

Le 24-01-2023

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'établissement du centre Calixa-Lavallée, tenue 24 janvier 2023.

PRÉSENCES :

M. Chabel Abou-Khalil	élève en boulangerie
Mme Sarah Francoeur	élève d'infographie
M. Patrick Gagnon	enseignant de boucherie
Mme Élaine Marcotte	enseignante d'infographie
Mme Sophie Rouleau	conseillère pédagogique, Calixa-Lavallée
Mme Guylaine Bourassa	technicienne en travail social, Calixa-Lavallée
M. Jean-François Gosselin (président)	représentant de la CDEC
M. Mark Amante	représentant de l'organisme MM Graphic
Mme Julie Demers	représentant de la Coop de Solidarité Éconord
M. Alex Morselli	représentant du groupe Phoenix

ABSENCES :
Aucune absence

AUSSI PRÉSENT:

Mme Marie-Claude Béliveau	Directrice du centre Calixa-Lavallée
M. André Lacasse	Secrétaire

1. ACCUEIL

17h05 M Gosselin constate la présence d'un public.

2. PRÉSENCES ET QUORUM

Après avoir constaté le quorum, la présidence procède à la tenue de la rencontre.

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour.
Modification :
Retrait du point 10.1. Puisque l'occupation des locaux du centre à des fins pédagogiques n'est pas un objet de consultation ni d'approbation par le conseil d'établissement. Cependant, le président rappelle que nous devons approuver les utilisations et locations à des fins non pédagogiques, tel que ce fut le cas dans le passé pour le groupe *Les Marmitons*.

Il est proposé par M. Gagnon, appuyé, Mme Rouleau et résolu :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2022

Il est proposé par Mme Demers, appuyé, M. Marselli et résolu :
QUE ce procès-verbal est
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.Suivi du procès-verbal du 11 novembre 2022

Le manque de bacs de recyclage est résolu. Des contenants furent achetés et disposés. Mme Demers nous informe que des formations concernant la disposition et l'utilisation des bacs de recyclage peuvent être offertes par Éconord.

6. Période de questions du public.

Aucune question par le public

7. Formation obligatoire des membres (art. 53 et 459.5 lip)

7.1 Cahier des membres et fiches thématiques

M. Gosselin rappelle l'importance de prendre connaissance des fiches de formation disponibles.

8. Suivi du projet éducatif

8.1 Année 2023-2027

Mme Béliveau annonce que les 2 élèves du CE furent sélectionnés comme élèves représentant la FP pour l'établissement du PEVR pour notre centre de services scolaire

Pour le projet éducatif, dernière rencontre, le 23 janvier dernier, l'équipe du centre est en travail concernant l'établissement des enjeux, les orientations, les indicateurs et des cibles. Prochainement, le travail sera axé sur le climat, pour lequel il n'est disponible que très peu de données.

Enjeu1 (même enjeu que le dernier PÉ)

Enjeu 2 Actualisation des pratiques et approches pédagogiques, particulièrement aux élèves ayant un besoin particulier.

Enjeu 3 Consolidation d'un climat sain au Centre

Mme Béliveau nomme qu'il y a eu un dépôt significatif de plaintes concernant des situations d'intimidation depuis la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Mme Marcotte demande un suivi à cet effet.

Mme Demers propose les services de l'Institut Pacifique, dont son organisme (Économd) a déjà utilisé.

M. Gagnon demande si la sensibilité des élèves est tenue en compte. Il nomme, qu'à son avis, certains seraient « hypersensibles ».

M. Gosselin rappelle que la clientèle de l'établissement est peu constituée de résidents de l'arrondissement de MTL-Nord, puis demande comment le projet

éducatif pourrait avoir un impact sur le développement de la qualification de résident de l'arrondissement

Enjeu 4 La compétence numérique

Cette dernière partie du projet considèrera les compétences numériques pour tous les membres du personnel. Un grand sondage sera fait auprès de tous les membres du CSSPI pour recueillir des données concernant le climat dans l'établissement et la CSS.

9- Points en adoption

9.1- Suivi du budget annuel du centre

Le budget sera présenté à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Voici quelques données relatives:

- 2021-2022, il y a eu 950 inscriptions pour l'année
- Depuis la rentrée 2022-2023, 966 inscrits en date du 2023-01-24
- 75% des élèves inscrits sont diplômés
- 96% des élèves qui n'abandonnent pas atteignent la diplomation
- 18.5% d'abandon global, comparativement à plus de 20% il y a 5 ans

État d'inscriptions :

- 23 élèves au DEP en cuisine
- 25 nouveaux élèves inscrits en infographie en janvier, prochain groupe en avril
- Le centre est présentement complet

Mme Marcotte demande l'état du MAO de son département

Mme Béliveau rappelle que le MAO basé sur les 2 années antérieures

Le mao de chacun des départements sera déposé au prochain CÉ (Mao du secteur Alimentation, du secteur Communication et celui d'Administration)

10-Points en approbation

10.1 Point substitué

10.2-Approbation code vie du Centre

Proposition de remettre un paragraphe qui avait antérieurement été retiré concernant les élèvements d'Alimentation.

Les élèves en alimentation devraient arriver au centre habillé en civil, prescriptions des réglementations des règles MAPAQ. Toujours pour les règles d'hygiène et de sécurité, les personnes qui portent le voile doivent en porter un blanc et tissu ignifuge, porté à l'intérieur de la veste, sans broche.

M. Gagnon propose à titre de formateur MAPAQ, de changer le mot « devrait » par « doit » être blanc. Mme Béliveau explique que le terme « doit » est accompagné d'une conséquence. Le terme « devrait » implique la situation souhaitée.

M. Gagnon apporte l'information qu'un voile de couleur pâle pourrait être accepté, afin d'offrir plus de possibilités, puisque l'objectif de la couleur souhaitée est pour constater rapidement la saleté s'il y a lieu.

Mme Béliveau propose, tout comme pour les autres vêtements, de rappeler que le voile doit être changé tous les jours afin de minimiser les risques de contaminations.

Le président propose donc ce libellé : Tout voile, foulard ou coiffent portés devrait être propres et de couleur pâle.

Le libellé sera tout de même présenté aux services des communications du CSS et du MAPAQ. La proposition retenue sera présentée à la prochaine tenue du conseil d'établissement.

Il est proposé par M. Gagnon, appuyé par Mme Rouleau; et résolu que la proposition soit approuvée.

Adopté à l'unanimité.

10.3-Résolution concernant le Plan local des mesures d'urgence

Le plan a été déposé dans le groupe TEAMS du CE.

Il y a eu la mise à jour du nombre d'élèves et la modification des membres du comité.

Mme Francoeur demande la différence entre le guide déposé et le guide initial. Mme Béliveau explique que le « petit » guide est en fait le résumé.

Il est proposé par Mme Francoeur et appuyé par Mme Bourassa que la proposition soit approuvée.

Adopté à l'unanimité.

10.4-Attribution d'une subvention pour un voyage étudiant

Le 23 février au Golf d'Anjou, tenue d'un souper gastronomique à des fins de campagne de financement au profit de la Fondation de la Pointe-de-L 'Île. Les acteurs principaux seront : le groupe de l'ASP en cuisine et un groupe de DEP, les pâtissiers pour un dessert gastronomique, la boulangerie et le service de la restauration.

Une entente était pour remettre une partie de ces profits aux projets élèves. Une demande a été faite afin de distribuer les subventions de manière plus équitable.

- L'ASP de cuisine ira faire un stage de perfectionnement en Italie
- 5 élèves sur 8 n'ont pas eu de subvention externe
- 8700$ profits l'an passé

L'enseignant M. Garneau demande une somme de 6500$ pour assumer une partie des fonds de leur projet de stage en Italie.

M. Marsolli propose, appuyé de Mme Demers et résolu, que la demande soit accordée.

Adopté à l'unanimité.

11-Points en consultation

11.1-Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement.

Le président questionne les représentants des élèves. Ceux-ci ne nomment aucun élément.

12-Points en informations:

12.1-Mot du représentant des élèves

Mme Francoeur questionne sur la mise en place du réfrigérateur communautaire. Mme Bourassa, responsable du projet, annonce qu'elle travaille avec le Gourmet afin de rendre disponible des repas pour les élèves dans le besoin. Elle croit qu'en début février, dès le 30 janvier, le « frigo communautaire » sera rempli et mis en service.

M. Abou-Khalil nomme que certains élèves portent des vêtements de travail boutonnés, qui ne semblent pas respectés les règlent de MAPQ. Mme Béliveau nomme qu'une consultation a été faite auprès du MAPAQ à ce sujet et que les uniformes sont conformes.

12.2-Mot d'un représentant des enseignants

Mme Marcotte nomme que le département est très déçu que le point 10.1 ait été enlevé. Elle dit que le département est nerveux quant à la possibilité de perdre des locaux, ou de voir des élèves du secteur jeune sur l'étage de leur département. M. Gosselin rappelle qu'il y aura un point d'information de la direction couvrant le point dans les prochains instants, soit au point 12.6.

M. Gagnon demande de consulter le MAPAQ pour ce qui est des recommandations et prescriptions encadrant le port du voile.

12.3-Mot du représentant du personnel non enseignant

Aucun élément à apporter

12.4-Mot du représentant des entreprises

Aucun élément apporté

12.5-Mot du représentant des groupes socio-économiques et des groupes sociocommunautaires

Mme Demers souligne les efforts faits pour l'installation des bacs de récupération de matière brute (compost) dans les commerces du quartier. Son organisme aimerait approcher les centres de formation et les écoles concernant la conscientisation au sujet du compostage.

Une offre spéciale pour l'école Hôtellière : une plus grande offre de services concernant les jardins communautaires pour les chefs enseignants est proposée. Une demande de projet sera proposée prochainement concernant le plan alimentaire du secteur.
Détérioration de la situation des ordures des espaces du secteur. Il y a pourtant eu 4 corvées de nettoyage dans les jardins en plus du personnel du centre qui nettoie les espaces régulièrement.

12.6-Mot de la direction

La direction rappelle que la consultation du CE concernant l'utilisation des locaux n'est que pour les utilisations non pédagogiques.
Le CSSPI a besoin de locaux pour accueillir 50 et 100 élèves nouveaux arrivants par semaines habitant à Mtl-Nord. L'obligation de scolarisation des moins de 16 ans fait que ces élèves doivent aller en classe d'accueil. Un besoin ponctuel est présent pour des locaux, le temps que les 2 écoles secondaires en construction soient capables d'accueillir cette nouvelle clientèle. La direction générale a demandé l'utilisation de plusieurs locaux du centre Calixa-Lavallée pour répondre à l'obligation de scolarisation.
Présentement 4 locaux sont utilisés par le secteur jeune au 2e étage du centre.
Le local d'informatique S206 sera utilisé pour le AEP secrétariat.
Un plan d'utilisation des locaux, fait par le CSS est demandé par Mme Marcotte.
Mme Marcotte demande comment avoir accès sur le plan triennal de l'utilisation des locaux. Elle questionne aussi le projet de réaménagement des cuisines. Mme Béliveau nomme qu'elle comprend les inquiétudes du département d'infographie qui dit être inquiet des rénovations potentielles et l'utilisation des locaux.
Mme Rouleau rappelle que ces jeunes arrivants sont des élèves potentiels pour la FP.
Synthèse de M. Gosselin qui questionne le plan de la CSS et qui dit qu'il apprécierait que le CSS vienne au CÉ pour présenter leur plan d'occupation des locaux.
Une mise au point concernant les derniers éléments disponibles sera présentée à la tenue du prochain CÉ.

La direction annonce un questionnaire qui sera prochainement envoyé, afin de questionner l'ensemble des employés concernant leurs savoirs numériques.

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du centre Calixa-Lavallée

13. Correspondance

Aucune correspondance

14. Divers

Aucun divers

15. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Bourassa, appuyé par M. Abou-Khalil et résolu : **QUE** l'assemblée soit levée à 19h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président M. Jean-François Gosselin	Secrétaire M. André Lacasse

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île